



Police Municipale

N° tél. : 01.69.49.77.66

N/Réf. : NDA/GB/dr

ARRÊTE N° 97/130

(Série A)

OBJET : ARRÊTÉ MUNICIPAL RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES RUE GABRIEL PERI

Le MAIRE de la commune d'YERRES,

VU le Code des Collectivités Territoriales, articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2213-4, L.2213-5 et L.2213-6,

VU le Code de la route, article R.225,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,

VU l'avis favorable de Monsieur l'Ingénieur Subdivisionnaire de la Direction Départementale de l'Équipement

CONSIDÉRANT la densité de circulation rue Gabriel PERI

IL CONVIENT de réglementer la priorité de passage des véhicules circulant rue Gabriel PERI, à son intersection avec les rues : Louis DELACARTE, de la GARE, Frédéric KOEHLER et de l'ESPÉRANCE.

ARRÊTE

Article 1 : Les intersections formées avec les rues Louis DELACARTE, de la GARE, Frédéric KOEHLER et de l'ESPÉRANCE, seront réglementées par des feux tricolores conformes aux prescriptions du Code de la route.

Article 2 : En cas de non-fonctionnement des feux tricolores, les usagers des rues Louis DELACARTE, de la GARE, Frédéric KOEHLER et de l'ESPÉRANCE devront céder le passage aux véhicules circulant rue Gabriel PERI.

Article 4 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des usagers par des panneaux réglementaires prévus au Code de la route, posés par les soins des Services Techniques de la ville.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 6 : M. le Commissaire de Police de BRUNOY, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRUNOY, Monsieur le responsable de la Police Municipale, Monsieur le Directeur des services techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Madame le Sous-Préfet de l'Essonne, chargée de l'Arrondissement d'EVRY pour visa, une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du centre de secours pour information.

Fait à YERRES, le 2 Juillet 1997

Le Député-Maire

REÇU LE

09 JUL. 1997

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE

60 RUE CHARLES DE GAULLE

SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98

À MONSIEUR LE MAIRE

